

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 62 (1936)  
**Heft:** 9

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DU CHATEAU DE BEAULIEU, A LAUSANNE

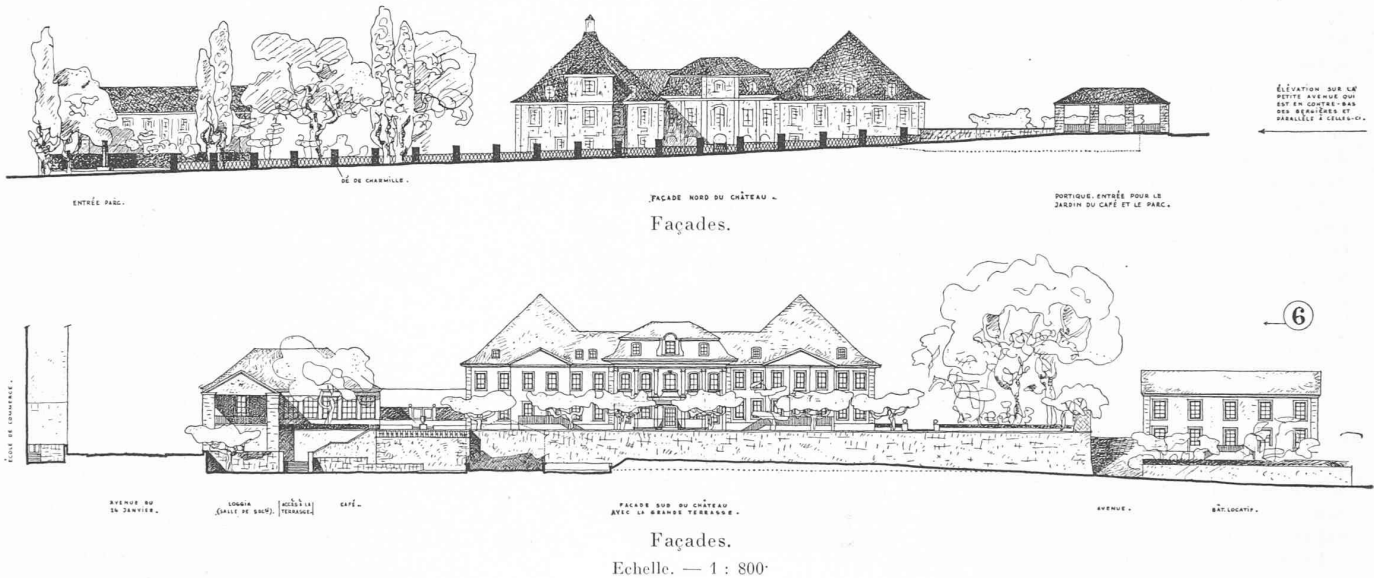
II<sup>me</sup> rang : projet de M. P. Lavenex.

## Jugement du jury :

N<sup>o</sup> 16 : *Necker II*. — Projet intéressant à plusieurs points de vue. La disposition et l'orientation des constructions, dans la partie sud du terrain, sont rationnelles ; et l'idée qu'a eue l'auteur de réserver un espace libre, en retrait de l'avenue du 24 janvier, à l'angle sud-ouest, pour ménager une vue sur le château, est heureuse. L'emplacement choisi

pour le café-restaurant est un peu trop éloigné de l'avenue des Bergières et l'accès en est trop détourné. L'architecture des constructions projetées est d'une tenue sobre qui s'harmonise bien avec celle du château.

L'implantation de trois immeubles dans la partie est du terrain, notamment dans le parc, est inadmissible.



à l'élaboration des projets de stations d'épuration ; c) l'expertise de projets prêts à être mis à exécution, ainsi que l'examen de nouveaux procédés ou projets de stations d'épuration soumis à son étude par des ingénieurs ; d) l'expertise en cas d'empoisonnement de poissons, en collaboration avec les biologistes spécialisés ; e) l'expertise sur les causes de pollution des cours d'eau ; f) l'étude de toutes les questions se rapportant à l'aménagement des eaux potables.

## SOCIÉTÉS

## Société suisse des ingénieurs et des architectes.

## Communiqué du Secrétariat.

Les comptes de la Société pour l'année 1935 seront adressés au courant du mois d'avril, aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1936 du montant de Fr. 12 ou Fr. 6 pour les membres âgés de moins de trente ans. Pour éviter toute erreur nous appelons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la caisse centrale et non pas de celle pour leur section.

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au compte de chèques postaux VIII. 5594 Zurich.

Les changements d'adresses doivent être annoncés au Secrétariat aussitôt que possible.

Zurich, le 28 mars 1936.

Le Secrétariat.

## Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

## Assemblée générale du 28 mars 1936.

Présidence : M. Stucky, ingénieur.

Parmi les questions à l'ordre du jour de cette assemblée figuraient : le rapport de gestion du président, les rapports du

caissier et des vérificateurs des comptes, l'élection de deux membres du comité et celle d'un délégué, les rapports sur les travaux gratuits des ingénieurs et l'activité du bureau d'entraide technique.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale, M. Stucky, président, donne lecture de son rapport sur l'exercice écoulé. Nous en retenons ici les passages principaux.

Malgré les décès de M. A. Pache, ingénieur, de M. Melley, architecte et de M. R. Couchepin, ingénieur, et quatre démissions, l'effectif de la section vaudoise S. I. A. a passé de 281 à 288 membres. Deux nouvelles candidatures sont actuellement en instance auprès du Comité central et le chiffre de 290 membres permettra à la section vaudoise d'avoir non plus neuf mais dix délégués.

Les questions d'intérêt général ayant fait l'objet des travaux de notre Société furent, au cours de l'année 1935-36, les suivantes :

Le Code d'honneur, dont le texte fut approuvé par l'assemblée des délégués du 21 mars 1936, à Zurich, entrera très prochainement en vigueur. Les sections romandes ont décidé de constituer un seul Conseil d'honneur. La création de ce conseil unique renforcera encore les liens unissant les Romands.

La protection du titre n'a pas fait de progrès cette année, par suite de la résistance de la Société suisse des Techniciens. Il faut espérer que cette affaire importante aboutira au cours de l'exercice prochain.

Les nouvelles ordonnances pour les constructions en béton armé et les charpentes métalliques ont été mises en vigueur. Plusieurs de nos membres ont collaboré à leur rédaction.

L'assemblée des délégués a approuvé une nouvelle édition de formulaires intéressant particulièrement les architectes, ainsi que la nouvelle ordonnance provisoire pour le calcul des constructions en bois.

La publication de la *Maison Bourgeoise* sera achevée l'année prochaine.

M. le président Stucky, après avoir ainsi mentionné succinctement les travaux du Comité central et des commissions qui le secondent et avoir montré que les ressources de la

Société sont utilisées dans l'intérêt de notre corporation et de ses membres, rappelle en quelques mots, quelle fut l'activité de notre section vaudoise.

À côté des nombreuses conférences organisées en commun avec l'Association amicale des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne, le comité de la section eut à s'occuper de la création du *bureau d'entraide technique* et un rapport détaillé sur ce sujet est lu à l'assemblée.

D'autre part, par suite d'une intervention de la Fédération vaudoise des Entrepreneurs, demandant que l'*application des normes S. I. A.* soit recommandée à nos membres, une commission fut nommée dans le but d'examiner cette question, et de fixer, en particulier, dans quelle mesure, les anciennes stipulations des normes relatives à certains travaux du bâtiment sont en contradiction avec les usages locaux.

En outre, la question de la *collaboration entre ingénieurs et architectes* fut l'objet, au cours de l'année écoulée, de diverses plaintes. Une commission nommée à cet effet propose à l'assemblée d'envoyer une circulaire à nos membres pour leur recommander d'observer strictement les différentes normes d'honoraires, ainsi que les normes pour les concours. Cette commission est, en outre, arrivée à la conclusion qu'il serait opportun d'entreprendre une action auprès des autorités cantonales et communales pour faire connaître davantage la *S. I. A.*

Le rapport détaillé de cette commission et les propositions du comité, principalement en ce qui concerne *les travaux gratuits des ingénieurs*, suscitèrent une vive discussion en conclusion de laquelle il fut décidé que la question serait reprise dans une assemblée administrative extraordinaire ultérieure.

En dernière partie de son exposé, M. le président signala que dans le domaine de *l'urbanisme*, notre Société n'était pas restée inactive. Par l'intermédiaire du Groupe des architectes, elle eut l'occasion d'intervenir, à plusieurs reprises, auprès des autorités communales de la ville de Lausanne.

Enfin notre Société est représentée au sein de la commission chargée d'élaborer la nouvelle loi cantonale sur la *police des constructions*.

Les rapports du caissier et des vérificateurs des comptes et le budget pour l'année 1936 furent acceptés sans observation.

MM. Stucky et Virieux, membres du comité depuis deux ans, sont réélus pour une période de même durée, par acclamation. M. P. Oguey fut désigné comme dixième délégué de notre section aux assemblées suisses.

Cette assemblée générale fut suivie d'un souper au cours duquel M. Bolens, de Genève, et M. Etienne, de Neuchâtel, apportèrent les salutations de leur section. Une soirée récréative organisée par quelques-uns de nos membres prolongea jusque tard dans la nuit cette manifestation.

## NÉCROLOGIE

### Henri Aguet.

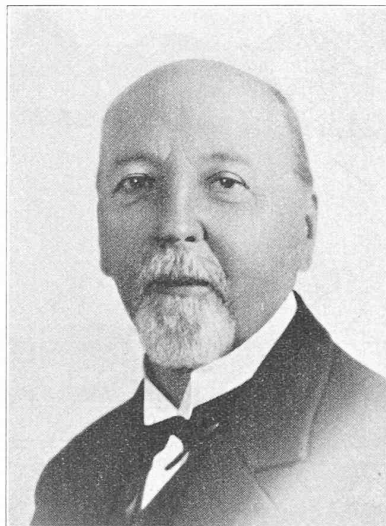
Voici, retracée à grands traits, la belle carrière « technique » d'Henri Aguet, qui était un des doyens des anciens élèves de l'École d'ingénieurs de Lausanne.

Après avoir fait ses classes au Collège de Vevey, et obtenu son diplôme d'ingénieur, en 1882, Henri Aguet fit un stage, en 1883, chez M. Schmiéd, à Genève, où il fit valoir ses qualités en élaborant les plans du pont de la Jonction, construit à cette époque. De 1886 à 1889, il fut directeur technique de la Société

Electrique Vevey-Montreux, laquelle édifiait son usine de Taulan et construisait le tramway Vevey-Montreux-Chillon ; puis, dès 1894, il dirigea l'entreprise du chemin de fer Glion-Naye, la construction de la route Epesses-Chexbres et les travaux de l'Areuse, pour le Val-de-Travers. Il devint, par la suite, directeur de la fabrique de ciment à Saint-Sulpice.

En 1899, il travailla à la construction de la fabrique de ciment de Ponte-Chiasso (Italie) ; de 1908 à 1913 il s'occupa de l'étude et de la construction de la fabrique de ciment de Beaumont (Seine-et-Oise) ; enfin, en 1914, il fut chargé de la construction de la fabrique de ciment de la Nerthe, près de Marseille.

Comme on le voit l'activité de H. Aguet a été grande, intéressante et productive. Malheureusement sa santé l'avait obligé, depuis assez longtemps déjà, à prendre sa retraite et à se retirer dans sa ville natale, Vevey, où il avait passé ses premières années, sa jeunesse, et à laquelle il était resté très attaché.



HENRI AGUET

## BIBLIOGRAPHIE

« **Traité d'intégration graphique.** » (Tome 1<sup>er</sup> de « La Construction en Béton armé » en IX tomes), par René Charlier. A. I. G. Professeur à l'Université Libre du District Fédéral, (Brésil). Librairie Polytechnique Ch. Béranger. Paris 1934. — Prix 40 frs français.

En 1887, *Junius Nassau* présentait au public sa remarquable méthode d'intégration graphique en un volumineux mémoire de plus de 700 pages, aujourd'hui épuisé. M. Charlier, ancien élève de l'Université de Gand (dont *Junius Nassau* fut l'un des maîtres) et actuellement professeur au Brésil, entreprend la publication d'un traité de Béton armé, dont les principaux chapitres étudieront les pièces droites, les pièces courbes, les poutres droites, les ponts en arcs, les poutres Vierendeel, les murs, silos, etc., etc. et dont le tome I, seul paru à l'heure actuelle, est un exposé de la méthode d'*Intégration graphique de Nassau*, sur laquelle le cours entier sera bâti.

Cette méthode d'intégration graphique est vraiment du plus haut intérêt et le traité de M. Charlier, écrit avec clarté, vaut d'être lu pour lui-même, indépendamment des tomes qui suivront. L'intégration graphique, telle qu'elle y est exposée, aura certainement d'autres applications que le béton armé et son étude doit être conseillée aux ingénieurs de toute discipline.

Le lecteur pressé pourra feuilleter le début du livre, qui rappelle des notions connues. Il s'attardera avec intérêt au chapitre II et particulièrement au paragraphe traitant des procédés d'intégration par la méthode des ordonnées moyennes et celle des abscisses moyennes. La fin du volume est consacrée à l'étude des moments de divers ordres d'une surface et au calcul des pièces fléchies.

CHARLES JAEGER.

**L'électricité sans algèbre**, par Alfred Soulier, rédacteur en chef de *L'Industrie Electrique*. — Librairie Garnier Frères, Paris. — Un volume (12/19 cm) de 464 pages, illustré, relié pleine toile : 15 francs.

M. A. Soulier, un virtuose de la vulgarisation de haute tenue, s'est avisé que l'on pouvait faire un cours d'électricité sans se servir des mathématiques, en utilisant simplement des exemples pris dans la vie pratique et en se basant surtout sur des résultats d'expérience.

Sans matériel compliqué, en utilisant une pile, une boussole, des aimants et des fils de cuivre isolés, l'auteur, à qui ses travaux scientifiques et ses inventions ont acquis une noto-